



Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Faire connaître et accompagner la non-dégradation des zones humides, inciter à leur préservation et co-construire avec les acteurs des projets de gestion et de restauration

COORDONNER LES VIDANGES D'ÉTANGS GROUPÉES

PRIORITÉ



COÛT TOTAL



MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



RIV4VAL, SDED

TYPE D'OPÉRATION

Animation territoriale, étude et travaux

ANNÉES



TERRITOIRE CONCERNÉ

Étangs des Bonnevaux
Étangs des sous-bassins de la Bielle
et de la Gervonde

RÉFÉRENCE(S) SDAGE

OF 6A.11

Améliorer ou développer la gestion coordonnée des ouvrages à l'échelle des bassins versants

PROGRAMME DE MESURE

MIA0401 : Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines

Nature de l'action

L'amont du bassin versant compte près de 300 étangs, majoritairement localisés sur le plateau des Bonnevaux, dont certains datent de l'implantation du monastère (12e siècle). Leur superficie moyenne est de 1 ha. Ils font partie du système hydrographique du bassin versant : 2/3 des étangs sont implantés dans le lit des cours d'eau ou en dérivation. Leur influence sur les milieux aquatiques, accentuée par leur implantation en chapelet, se traduit par :

- des espèces piscicoles non attendues en tête de bassin (alevins échappés des étangs, modification thermique et désoxygénation des cours d'eau),
- un déséquilibre sédimentaire pour les cours d'eau (ouvrages bloquants les sédiments ou au contraire apport important de matières en suspension),
- de la rétention d'eau (aggravation des étiages),

Présents dans les paysages depuis des siècles pour les anciens étangs des moines de Bonnevaux, ils sont aujourd'hui sources de loisirs et de retombées économiques et touristiques pour le territoire. Ils abritent également une faune et une flore remarquable. L'ensemble des étangs du plateau des Bonnevaux (pour parties hors limites du bassin versant des 4 vallées) forme une entité cohérente. Il convient de fédérer les acteurs autour des actions pour les étangs afin de porter une dynamique commune sur le plateau des Bonnevaux, qui veille à la préservation du patrimoine historique et naturel du territoire.

Les étangs sont traditionnellement vidangés tous les 3 à 5 ans afin de ré-oxygéner les eaux et de favoriser la croissance du stock de poissons. Si la vidange des étangs était une simple formalité aux siècles derniers, elle est devenue un processus administrativement et financièrement lourd pour les propriétaires. Les étangs sont de moins en moins vidangés, ou ils le sont de manière officieuse. Or, la vidange d'étang réalisée dans les conditions réglementaires permet d'en limiter les impacts : respect des dates, des dispositifs limitants le départ des boues d'étangs ou des poissons, etc.

La réalisation d'une vidange fréquente d'une pièce d'eau présente plusieurs types d'intérêts dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et des étangs (remobilisation des matériaux, limitation du colmatage de la retenue et de l'effet de comblement, effets positifs des marnages sur la végétation humide, etc.). L'assec d'un étang permet la vérification des ouvrages. Néanmoins, ces dernières sont à réaliser avec précaution étant donné les incidences potentielles sur le cours d'eau situé en aval :

- la mortalité piscicole par étouffement, le colmatage des frayères et du substrat du cours d'eau par l'apport rapide et important de matières organiques en suspension (MES) ;
- augmentation de la température de l'eau et diminution de la concentration en oxygène ;
- potentiellement une augmentation de la teneur en azote ammoniacale (NH4+) issue des réactions anoxiques en milieux fermés ;
- risque d'introduction d'espèces indésirables, de parasites ou de maladies.

Description de l'action

En concertation avec les acteurs (DDT-Service Police de l'Eau, ONEMA, SDED, RIV4VAL), il s'agit de proposer aux services de l'État la validation d'une démarche collective concernant les vidanges d'étangs. En préparant des dossiers groupés à l'échelle des sous-bassins versants ou des chaînes d'étangs, les incidences des vidanges d'étangs sur la qualité des milieux aquatiques pourront être anticipées et réduites.

La composition envisagée des dossiers administratifs est la suivante :

- 1) Un état des lieux du milieu aquatique qui soit partagé pour la chaîne d'étangs ou le sous bassin versant. Les données (étangs, masses d'eau) issues des études du RIV4VAL alimenteront cette partie.
- 2) Une analyse des incidences sur la quantité et la qualité des milieux aquatiques suivant la gestion des étangs.
- 3) Une description des mesures à mettre en place pour limiter ces incidences, le cas échéant : dispositifs de vidanges, suivis d'un protocole de vidange, maintien des débits réservés des cours d'eau, mise en sécurité des ouvrages)
- 4) un calendrier concerté pour la coordination des vidanges (étangs en chapelet) et une réflexion autour d'un protocole d'alerte en cas d'incident. En cas de besoin pour les suivis, un budget pour la réalisation d'analyses qualités (eau et sédiments) reste mobilisable.

Les étangs doivent être régularisés pour s'inscrire dans la démarche de vidange collective. Les étangs qui ne le seraient pas pourront bénéficier, en accord avec les services de l'État, d'une régularisation facilitée de leur statut administratif, dans le respect de la conformité sécuritaire réglementaire.

Faire adhérer les propriétaires d'étangs à cette démarche et animer sa mise en œuvre.

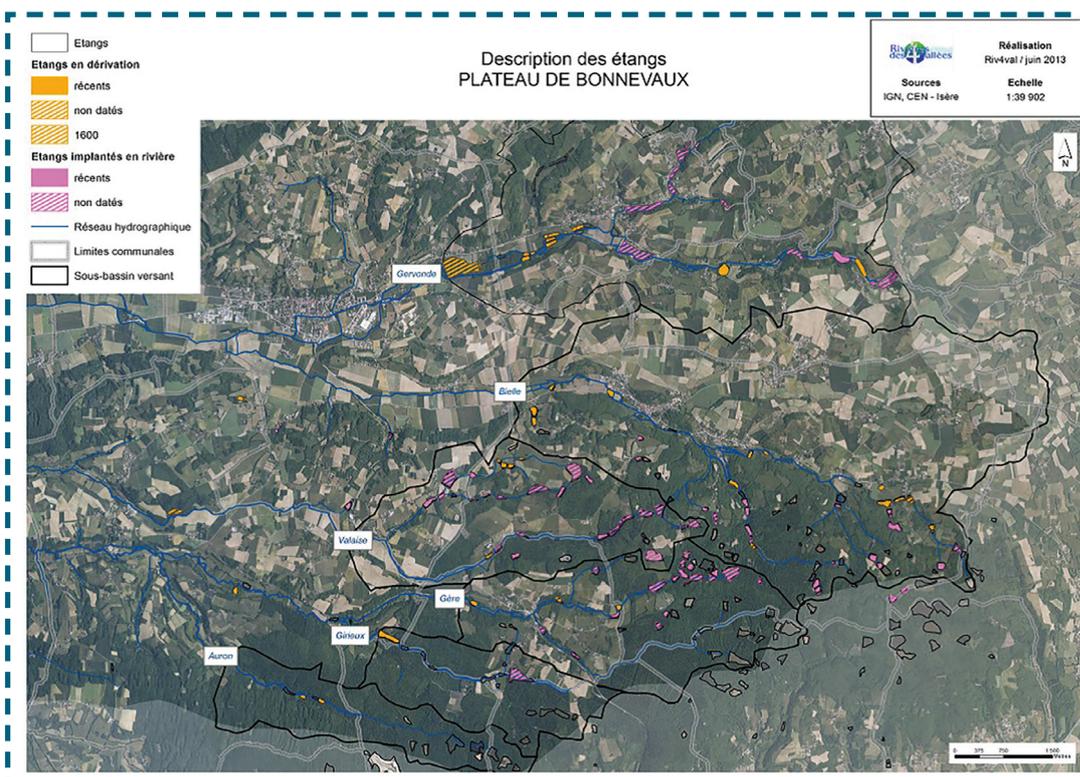
Objectifs visés

- Améliorer la mise en œuvre des vidanges d'étangs
- Limiter les impacts des étangs sur les milieux aquatiques associés

Indicateurs de suivi

B-IND25 : Nombre de dossiers de vidanges groupées

Localisation de l'action



Priorité aux étangs positionnés en barrage ou en dérivation des masses d'eau DCE.

Partenaires de l'action

- Collectivités locales (communes, intercommunalités, syndicats de rivières)
- Institutionnels (Département, DDT, ONEMA, AERMC)
- Associatifs (SDED, Nature Vivante)

Détail des opérations

| Nature des dépenses | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---------|---------|----------------|---------|---------|---------|---------|
| Concertation autour du processus de vidange - RIV4VAL | interne | interne | interne | | | | |
| Élaboration des dossiers DLE de vidange groupée | | | 150 000 | | | | |
| Animation de la mise en place des vidanges groupées - RIV4VAL | | | interne | interne | interne | interne | interne |
| TOTAL | | | 150 000 | | | | - |

Financement des opérations

| N° et intitulé | Coût total HT | AE RMC | | Département 38 | | MO | |
|---|----------------|--------|---------|----------------|---------|----|---------|
| | | % | Montant | % | Montant | % | Montant |
| Concertation autour du processus de vidange | interne | | | | | | |
| Élaboration des dossiers DLE de vidange groupée | 150 000 | | | | | | 150 000 |
| Animation de la mise en place des vidanges groupées | interne | | | | | | |
| TOTAL | 150 000 | | | | | | 150 000 |

Fiches action liées

B-3-6

Financiers potentiels

- AERMC
- Département
- SDED